



**MAIRIE DE
TOULOUSE**
www.toulouse.fr

Jean-Luc Moudenc
Maire de Toulouse
Président de Toulouse Métropole

Toulouse, le 12 juin 2018

Monsieur François PECHMEJA
Président
Bien Vivre Toulouse Centre

bvtctoulouse@gmail.com

Références à rappeler : JLM/NL/18 026 429-ebp

Monsieur le Président,

Vous venez de faire paraître à l'attention de vos adhérents le dernier bulletin de l'Association Bien Vivre Toulouse Centre (BVTC) que vous présidez.

J'ai lu avec attention les remarques et commentaires de vos membres répondant à la question que vous leur avez à nouveau posée : « Selon vous les élus de la Mairie répondent-ils à vos attentes du quotidien ? ».

Mises à part quelques bien rares exceptions, cette parution rapporte des avis globalement très défavorables sur l'action de la Municipalité que je conduis. Elle est suivie d'un baromètre que vous annoncez comme étant la synthèse des avis exprimés.

Tout d'abord, permettez-moi de vous dire combien je trouve cette démarche peu transparente et malhonnête sur le fond.

Qui sélectionne ces remarques ? Sur quel fondement ? Pourquoi certains commentaires sont-ils retenus « parmi d'autres » écartés, et pour quelles raisons ? Combien sont ceux qui, parmi vos adhérents ont répondu à votre enquête de satisfaction ? De tout cela, on ne sait rien ; de fait la démarche est bien obscure.

Il est vrai que vous prenez la précaution d'indiquer que le travail fait par le bureau de votre association n'est pas comparable à celui réalisé par, je vous cite : « un véritable institut de sondage ».

En cela, je vous rejoins. Vous êtes bien loin de livrer une véritable étude d'opinion. Au moins, vous avez l'honnêteté de le reconnaître.

D'autre part, je trouve également cette méthode bien réductrice, et pour tout dire, inélégante, partielle et partielle.

En effet, vous avez pris le parti d'indiquer globalement tout ce qui ne convient pas dans l'action que je mène avec la Municipalité toulousaine et, ainsi, vous laissez dans l'ombre tout le travail positif qui a été réalisé.

.../...

Par ailleurs, je m'interroge sur votre démarche et sur les objectifs que vous poursuivez en diffusant ce genre d'exercice provocateur et sans fondement.

Où sont les retours positifs des actions menées par la Mairie de Toulouse, que vous reconnaissez facilement auprès de mes collègues élus lors de vos participations aux réunions de travail, auxquelles vous êtes systématiquement convié en tant que représentant d'une association de quartier, au même titre que les autres acteurs locaux impliqués ?

En tant que Président, adressez-vous des comptes-rendus et des restitutions fidèles à vos adhérents de l'ensemble du travail conséquent qui est mené ?

La démarche que vous avez impulsée en faisant paraître, une nouvelle fois, votre bulletin, m'apparaît tout à fait excessive et caricaturale pour chacun d'entre nous, élus de la Municipalité qui, comme vous l'écrivez, font « le job ».

Bien entendu, j'accepte totalement le débat démocratique et c'est cet esprit d'ouverture qui me conduit à toujours écouter les critiques, à la condition toutefois qu'elles soient positives et non bloquantes.

Aussi, j'ai décidé de répondre point par point à chaque remarque avec la volonté d'informer ceux qui se sont exprimés, en défendant les actions politiques que je mène, en totale synergie avec les autres membres de mon équipe municipale dans laquelle je place toute ma confiance.

Ma volonté de n'éluder aucun des points soulevés par votre bulletin explique la longueur de ma lettre.

Vous reprenez les propos d'un de vos adhérents qui dit : « en privilégiant une activité festive, les élus donnent une faible priorité à la qualité de vie des habitants du centre-ville ».

Je connais les nuisances sonores auxquelles les Toulousains sont confrontés, causées principalement par les comportements de jeunes fêtards, souvent en état d'ébriété sur la voie publique. Je sais combien elles sont source d'exaspération et je comprends le souhait des habitants du centre ville de bénéficier d'une légitime quiétude, notamment nocturne.

Mes collègues élus et moi-même nous vous avons d'ailleurs déjà expliqué à maintes reprises les actions de la Collectivité pour lutter contre ces problématiques.

Vous le savez bien, il s'agit d'une question me tenant particulièrement à cœur et pour laquelle la Municipalité que je conduis reste mobilisée afin d'éradiquer ces phénomènes, tout en recherchant le juste équilibre entre la tranquillité des riverains et la convivialité festive.

S'il est important pour une ville comme Toulouse d'offrir des lieux de détente conviviaux, nous sommes également tout à fait conscients de la nécessité de veiller à la tranquillité à laquelle aspirent les riverains.

L'hypercentre de la ville est d'ailleurs particulièrement ciblé afin d'enrayer les nuisances résultant de cette problématique, souvent liée à une alcoolisation excessive.

Dans la rubrique que vous avez intitulée « quoi de neuf », vous évoquez le traitement de deux dossiers auquel vous avez été associé en tant que représentants des riverains, à savoir « Le Délirium », établissement situé sur les allées Jean Jaurès et « L'Alimentation », place de la Bourse.

S'agissant, tout d'abord, du « Délirium », vous indiquez que les recommandations de votre association ont été suivies par les différents acteurs.

Ainsi, vous mentionnez que le patio a été fermé définitivement à la clientèle, qu'un système de contrôle musical est en cours d'amélioration et que le premier étage a été transformé en fumoir. Vous vous dites satisfaits de l'efficacité de la politique menée sur ce dossier et je m'en réjouis.

Il me semble important de dire que ce dossier a mobilisé de nombreux élus, ainsi que les services concernés de la Collectivité. C'est prioritairement grâce au travail impulsé par la Municipalité que le traitement de ce dossier recueille votre assentiment. N'est-ce pas un exemple probant que la démarche volontaire de dialogue voulue par la Mairie de Toulouse, en associant tous les acteurs, est une réussite ?

La Municipalité est fortement mobilisée dans le règlement de ces questions de tranquillité publique, et vous le savez parfaitement.

S'agissant de la terrasse de « L'Alimentation » place de la Bourse, mon collègue Jean-Jacques BOLZAN, Adjoint au Maire en charge de la coordination des politiques commerciale et artisanale, vous a rencontré en présence du gérant de l'établissement, Monsieur Christophe BARON.

Jean-Jacques BOLZAN a également vu le propriétaire des locaux commerciaux, et il a eu la confirmation qu'il n'y aurait aucune activité nocturne, Monsieur BARON s'étant engagé à fermer à 21 heures.

Le 15 mai dernier, une réunion sur site a été organisée pour étudier l'emprise de la terrasse. Monsieur AFFRE, représentant de votre association, Monsieur BARON, gérant de l'établissement « L'Alimentation », et un représentant de la direction des Marchés et Occupation du Domaine Public, se sont rencontrés et un accord tripartite a été acté entre les participants.

Ainsi, le nouveau plan issu de cet accord fait état d'une emprise terrasse de 83 m², réduisant le plan initial qui comptait 98 m². La nouvelle emprise terrasse a été validée en réunion de travail interne par Jean-Jacques BOLZAN, le 18 mars, et le nouveau plan ainsi que l'arrêté d'occupation du domaine public ont été notifiés au gérant le 28 mars dernier.

Depuis, des contrôles fréquents de la terrasse ont été effectués par les enquêteurs qui ont constaté le total respect de l'emprise autorisée.

Dans votre bulletin, vous citez les propos d'un adhérent au sujet « des autorisations de surfaces de terrasses excessives et pas contrôlées ».

Sur ce point, il me faut rétablir une vérité qu'en tant que Président de BVTC, vous ne pourrez que confirmer.

En effet, votre association a toujours été associée aux commissions consultatives des terrasses mise en place par la Mairie de Toulouse et, à ce titre, a participé à la validation des nouveaux critères d'attribution de ces dernières. Vous connaissez donc pertinemment les actions menées et auxquelles vous êtes toujours associés.

Notre façon de travailler n'est certainement pas celle correspondant à l'idée selon laquelle : « le laxisme et le copinage amplifient le bénéfice des gérants de bars et de restos ».

Comme vous le savez, des contrôles des emprises de terrasses autorisées sont effectués tous les jours par les enquêteurs de la direction des Marchés et des Occupations du Domaine Public.

Depuis que nous sommes arrivés à la tête de la Municipalité, et que j'ai désigné Jean-Jacques BOLZAN à mes côtés pour m'aider dans le traitement de cette question, nous avons multiplié les actions.

Le 21 juillet 2016, un nouveau règlement a été élaboré fixant les règles d'occupation du domaine public. Dans l'article 29, ces nouveaux règlements précisent que les sanctions mises en place vont de l'avertissement au retrait définitif de l'autorisation en passant par des suspensions de trois à six jours.

Des commissions consultatives de terrasses ont été mises en place. Depuis la réglementation du 21 juillet 2017, cinq commissions se sont tenues. Des commissions compétentes en matière de réflexion sur la classification des voies qui font l'objet de dispositions particulières et sur les adaptations du règlement aux évolutions des réalités urbaines de la Mairie sont également organisées. Ces commissions sont composées de représentants de Chambres consulaires, des associations de commerçants et de riverains, de représentants des professionnels de la restauration, des cafés, etc., de l' élu en charge du commerce, de l' élu en charge des affaires sociales et du handicap et du Maire de quartier concerné.

Ainsi, les créations de terrasses sont soumises en premier lieu à l'avis des Maires de quartier, car ils sont les interlocuteurs privilégiés des habitants dans leur secteur et, de fait, connaissent bien les quartiers où ils sont implantés.

S'agissant des contrôles des terrasses, en octobre 2016, une collaboration entre la direction des Marchés et de l'Occupation du Domaine Public et la Police Municipale a débuté. L'élaboration d'un « TOP 10 » hebdomadaire a été mis en place afin que des établissements soient contrôlés en soirée par la Police Municipale. De plus, la création d'une application « Vie Nocturne » a été lancée pour faciliter cette collaboration et permettre une meilleure réactivité et efficacité des services.

En toute transparence, je vous indique, pour comparaison, le bilan des sanctions avant et à partir de la réglementation de juillet 2016, que nous avons mise en place.

* Bilan des sanctions avant et à partir de la Réglementation de juillet 2016 :

BILAN SANCTIONS TERRASSES		
Thèmes	Jusqu'en juillet 2016 (2,5 ans)	A partir du nouveau plan terrasses (1 an et 9 mois)
Premier avertissement notifié	78	67
Deuxième avertissement notifié	0	11
Total avertissements*	78	78
Suspension 3 jours	0	12*
Suspension 6 jours	0	1
Total suspensions	0	13
TOTAL SANCTIONS	78	91

* avertissements hors PM

** 1 suspension suite à des avertissements PM

• Non renouvellement en 2016 de la terrasse d'un établissement suite à des PV de la police municipale pour des nuisances nocturnes

Mairie de TOULOUSE
M A I R I E D E T O U L O U S E

Sans nul doute, ce tableau démontre l'efficacité de ce dispositif qui a permis en un an et neuf mois seulement de prononcer 91 sanctions, dont 13 suspensions alors qu'en 2 ans et demi seulement 78 premiers avertissements avaient été notifiés.

Voilà des mesures bien concrètes traduisant la politique de fermeté qui s'applique au traitement des nuisances de la vie nocturne.

Ces statistiques sont de nature à rassurer ceux que vous avez interrogés et qui considèrent, à tort, je l'affirme, que « les nuisances ne sont pas la priorité des élus municipaux ».

En outre, vous rapportez également une remarque selon laquelle les droits des personnes à mobilité réduite ne sont pas assez respectés dans l'espace public notamment devant les terrasses des établissements de la ville.

C'est faux !

Particulièrement soucieux de cette question, j'ai demandé à mon collègue Christophe ALVES, Adjoint au Maire en charge du handicap, de mettre en place un groupe de travail « accessibilité de voirie et de l'espace public » regroupant l'ensemble des associations représentatives du handicap. Ce groupe de travail, dont l'analyse est précieuse, permet d'ajuster très précisément la réglementation terrasse aux préoccupations des personnes en situation de handicap et à mobilité réduite.

Je considère que faciliter la ville au quotidien à tous ceux qui souffrent d'un handicap est une question prioritaire. Il est essentiel de faire en sorte que la ville ne soit pas un parcours semé d'obstacles. C'est pourquoi, le 20 septembre 2016, j'ai signé, avec les associations représentatives des personnes en situation de handicap, la Charte accessibilité de la voirie et des espaces publics.

.../...

Ce Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) donne les clés pour améliorer l'accessibilité, pour les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite, de l'espace public et du stationnement automobile.

Ce document technique s'adresse à celles et ceux qui dessinent la ville pour tous. Nous avons voulu faire preuve d'anticipation en adaptant, dès 2016, l'espace public de notre Métropole aux besoins de demain, à l'exemple de nos travaux d'aménagement du centre-ville toulousain.

Ce travail a été réalisé en cohérence avec l'Agenda d'Accessibilité Programmée métropolitain. Toulouse Métropole rendra donc ses Etablissements Recevant du Public (ERP) accessibles avec un échelonnement des travaux sur trois périodes de 3 ans.

Grâce à toutes ces actions menées en concertation, nous partageons avec le plus grand nombre notre volonté forte de rendre la Métropole accessible à tous ses citoyens.

Soyez assuré que la Municipalité toulousaine accorde une importance toute particulière à la thématique du handicap.

Pour lutter contre l'isolement de ces personnes, près de 34 millions d'euros de travaux ont été programmés sur Toulouse en matière d'accessibilité. Nous avons mis en œuvre un plan d'accessibilité de la voirie et de l'aménagement des espaces publics sans précédent, portant sur 1 250 kilomètres de voirie, et nous ne ménageons pas nos efforts en la matière.

De manière générale, Toulouse accueille de nombreux événements destinés à sensibiliser le grand public sur la thématique du handicap, comme par exemple les « Rencontres Ville & Handicap ». Ces actions, par leur richesse et leur densité, contribuent au dynamisme et à la générosité de Toulouse en faveur des personnes en situation de handicap.

A présent, permettez-moi d'évoquer un autre sujet : la propreté.

Dans ce domaine, un constat s'impose et, effectivement, comme un de vos adhérents l'indique, il est juste de dire : que « l'armée des municipaux chargée de la propreté est condamnée à nettoyer quotidiennement ». Ce sont en effet, plus de 800 agents qui interviennent pour la propreté de notre cité.

De plus, je ne peux vous laisser affirmer que : « la propreté de la ville n'est pas satisfaisante car le nettoyage des rues est superficiel voire absent ». Si la ville est sale, ce n'est certainement pas à cause de cette raison. Car au-delà de la réorganisation des méthodes de travail des services de la propreté, que j'ai souhaité initier pour une plus grande réactivité, les résultats attendus reposent aussi sur le civisme des Toulousaines et des Toulousains.

Il est aberrant de croire qu'elle ne relève que de l'unique responsabilité de la Collectivité, sans impliquer une discipline individuelle citoyenne. En effet, si le nettoyage est l'affaire de la Métropole, il convient de rappeler que la propreté c'est aussi et surtout le fait de ne pas salir et de respecter, dans ses usages, l'espace public.

Le principal levier d'amélioration de la propreté est donc entre les mains des Toulousains !

C'est pourquoi nous mettons l'accent sur des actions de communication et de prévention pour changer certains comportements inciviques. J'avais d'ailleurs évoqué cette question dans le courrier très complet que je vous avais fait parvenir le 11 juillet 2017. Mais puisque vous semblez ne pas avoir saisi les termes de ma précédente lettre, je veux bien me répéter.

Une campagne de sensibilisation à la propreté citoyenne « Ma ville plus propre, ma ville plus belle » a été engagée, rappelant que la propreté des communes concerne chacun d'entre nous et s'attaquant à tous ces désagréments qui polluent notre quotidien : crottes de chiens, urine, chewing-gum, déchets et mégots.

En novembre 2017, dans le cadre de la Semaine européenne de la réduction des déchets, a été organisée l'opération « Ramasse ton mégot » aux abords de la Garonne, pour sensibiliser les Toulousains au respect de l'espace public et à la nécessaire réduction des déchets jetés sur l'espace public.

De même, depuis 2016, Toulouse Métropole organise une matinée de nettoyage des berges des canaux et de la Garonne avec des dizaines de bénévoles mobilisés et les associations de quartier ainsi que les volontaires en service civique d'Unis-cité, et ceux de la fondation Surfrider, ONG dédiée à la protection des océans.

D'autre part, les services responsables de la propreté dans notre cité mènent des actions d'information et de concertation avec les commerçants et les syndicats d'immeuble, pour les sensibiliser sur certaines pratiques à proscrire (jets de mégots sur la voie publique, dépôts sauvages d'ordures, non-respect des horaires de collecte...).

La mobilisation de tous est nécessaire si nous voulons arriver à des résultats visibles et durables en matière d'amélioration de la propreté.

Par ailleurs, nous mettons en œuvre de nouveaux moyens et de nouvelles mesures car entretenir la propreté au sein de l'espace public est, je le répète, une priorité.

J'ai ainsi impulsé, comme vous le savez, le développement de la Brigade Contre les Incivilités (BCI) pour agir plus vite.

La BCI, dont l'effectif va augmenter pour compter bientôt 25 agents, intervient sur l'ensemble de la ville avec une priorité forte sur le centre-ville. Depuis la mise en place du nouveau plan propreté, leurs missions de verbalisations ont été renforcées pour enquêter et relever des infractions sur les dépôts sauvages et pour constater en flagrant délit les mictions et les déjections canines. La communication pédagogique et préventive complète ce dispositif.

Je demande également régulièrement aux Pôles territoriaux de Toulouse Métropole de solliciter cette brigade ainsi que la Police Municipale, pour qu'elles organisent des rondes pour verbaliser les éventuels contrevenants, puisque le fait de souiller l'espace public est répréhensible.

.../...

Ainsi, une amende forfaitaire de 68 euros peut être établie par la Police Municipale, et les agents de la BCI, quant à eux, rédigent un procès-verbal de constat, qui sera ensuite transmis à l'Officier du Ministère Public, responsable des poursuites. Dans ce cas, les mictions sur la voie publique, le jet de mégot, les déjections canines ou encore le dépôt sauvage d'ordures, considérés comme des contraventions de 3^{ème} classe, peuvent être sanctionnés jusqu'à 450 euros.

En 2017, 1 154 procès-verbaux relatifs à la propreté ont été dressés contre 667 en 2015.

Un de vos adhérents dit que « pour stopper les abus il faut toucher au porte-monnaie » : les mesures décrites ci-dessus vont dans ce sens.

Sur ce sujet, je me rapproche de Monsieur le Procureur de la République afin de pouvoir compter sur son concours actif.

Toulouse améliore la propreté depuis plusieurs années. Les sondages que nous effectuons tous les deux ans auprès de la population le montrent, mais l'attente des Toulousains en la matière augmente également, et cela probablement plus rapidement que nos efforts. **Or, il est objectif de constater que l'incivisme perdure et qu'il constitue l'explication première du manque de propreté observé, alors que ne faiblit nullement l'action de nos équipes de propreté.**

Comme vous le savez, c'est mon collègue Emilion ESNAULT, Vice-président de Toulouse Métropole en charge de la coordination de la propreté, dont vous avez noté la forte détermination à améliorer l'état de propreté du centre-ville, qui est en charge de cette question depuis novembre dernier. Il m'a indiqué avoir eu l'occasion d'échanger avec des représentants de votre association sur cette thématique (très longuement) lors de deux bureaux de la commission de quartier, organisés par la Maire de quartier, Julie ESCUDIER.

Ainsi, il a présenté et animé un atelier de travail sur la propreté lors de la dernière commission de quartier, et a pu, à cette occasion, vous indiquer toute l'action mise en œuvre. Il est à votre disposition, si vous le souhaitez, pour vous rencontrer à nouveau.

Il est également en charge de l'éclairage public au sein de notre ville. Depuis 2014, en effet, la Municipalité a décidé de « rallumer la lumière à Toulouse » dans une démarche de sobriété énergétique. Des dizaines de monuments ont été rallumés, dont les plus emblématiques, tels que la Cathédrale Saint Etienne, l'Arc Garonne avec le Pont Neuf, l'Hôtel Dieu et La Grave, le Port de la Daurade, la Place Saint Pierre, le Couvent des Jacobins, les Augustins et depuis peu la place Wilson.

Par ailleurs, l'éclairage public a été amélioré sur de nombreuses places, rues et sur les boulevards du Monument aux Morts jusqu'à Compans Caffarelli. Plus récemment, c'est le boulevard Leclerc qui a bénéficié de ce nouvel éclairage. La modernisation des lanternes « 4 faces » que mon prédécesseur a remplacé par des appareils au design moderne, peu en adéquation avec le centre-ville, a été une promesse tenue. La modernisation de ces lanternes avec deux modules LED offre la possibilité de conserver les anciens appareils, tout en éclairant mieux et en consommant moins.

Depuis 2014, en améliorant la qualité de l'éclairage public sur nos places, dans nos rues, la perception de la qualité des espaces publics la nuit, en magnifiant les monuments emblématiques de notre ville, nous avons réduit de près de 25 % la consommation électrique du parc d'éclairage public de la ville.

Néanmoins, j'ai noté la remarque positive concernant les réaménagements et les chantiers multiples en centre-ville, comme celui de la place Saint Sernin et de la place du Salin.

Les travaux de la basilique et de la place Saint Sernin s'accompagnent d'un projet ambitieux pour le secteur. Toujours dans cette démarche de dialogue que je souhaite promouvoir, des riverains et d'autres acteurs locaux ainsi que des jeunes participent aux ateliers de concertation qui ont pour objectif de recueillir la parole et les idées des citoyens vivant dans le quartier au quotidien. Le meilleur de ces réflexions sera conservé pour enrichir l'étude stratégique menée par une équipe d'experts et pilotée par l'urbaniste Joan BUSQUETS.

Toulouse change, grandit, évolue, et elle continuera à évoluer dans l'avenir.

Certains regrettent ces changements et craignent ces évolutions, à l'instar d'un des avis édités dans votre brochure selon lequel « le remplacement du mobilier urbain a supprimé le charme romantique de Toulouse ».

Au fil des années, notre ville se métamorphose, et c'est pourquoi j'ai décidé d'impulser de nombreux grands projets pour notre cité : le réaménagement du centre-ville, Toulouse EuroSudOuest autour de la gare Matabiau, le Grand Parc Garonne, le nouveau Parc des Expositions, le quartier Toulouse Aerospace...

La coordination des projets urbains (gare – Tour Occitanie – TESO) ne se « passe pas mal » pour citer un de vos adhérents.

Oui, j'ai choisi d'être ambitieux pour notre ville et notre métropole, et cela ne saurait m'être reproché. Aussi, je suis heureux de lire l'adhésion aux revalorisations du centre-ville et au projet de la Tour Occitanie.

Avec cette tour, Toulouse, métropole des réussites, disposera d'une réalisation à la hauteur de ses ambitions européennes.

Bien au-delà des projets que je porte pour Toulouse et plus largement pour notre agglomération, les chiffres parlent d'ailleurs d'eux-mêmes, puisque nous figurons parmi les aires urbaines les plus dynamiques en Europe.

Cette prouesse architecturale jouera un rôle phare, bien en phase avec le XXI^{ème} siècle, qui mettra enfin notre ville sous la lumière qu'elle mérite.

C'est un projet ambitieux tant sur sa taille que sur le plan environnemental.

Elle est un geste architectural utile car Toulouse est la grande ville qui monte en France et, en cela, un symbole, un signe urbain fort, ne peut que participer à cette affirmation et alimenter son attractivité. La Tour Occitanie va d'ailleurs continuer à embellir notre cité.

Par ailleurs, cette tour est bien au centre d'un projet urbain d'ensemble car elle prendra place au cœur du nouveau quartier Toulouse EuroSudOuest (TESO).

Elle préfigure à la fois l'ambition de qualité avec une signature architecturale exceptionnelle et de mixité fonctionnelle puisqu'elle rassemble un hôtel, des logements, des bureaux et des commerces.

La tour est le signal du lancement du projet TESO, dont les opérations suivantes (SERNAM, avenue de Lyon, ...) sont en préparation, et qui seront organisées selon le plan-guide adopté en 2016.

En ce qui concerne la gare, les travaux entrepris et sa transformation en véritable pôle multimodal (PEM) sont au cœur du projet TESO, articulé autour de cette transformation : ouvrir la gare sur ses quatre côtés avec la création de quatre parvis. Un schéma directeur a guidé les orientations du plan-guide mis au point et adopté en 2016.

Il s'agit à mes yeux d'un nouveau témoignage, s'il en était besoin, de cette articulation très étroite ayant permis de mener les concertations réglementaires coordonnées et simultanées organisées sur la gare, et sur la ZAC à créer pour TESO, du 30 janvier au 29 mars derniers.

Il faut souligner que ces trois projets sont articulés ensemble, tout comme la politique de requalification du centre-ville de Toulouse.

En effet, le réaménagement de la rue Bayard a été délibérément réalisé avant les premiers travaux de TESO, et les allées Jean Jaurès seront terminées dans les mêmes délais. TESO est également coordonné avec la réalisation de la troisième ligne de métro, dont trois stations sont dans le périmètre du projet, notamment avec la station Marengo.

C'est donc dans une véritable continuité d'actions, pensée à l'échelle de la ville, et se traduisant par plusieurs projets parfaitement liés que s'inscrivent les projets cités.

Toulouse attirant toujours plus de monde, sachez que je ne ménage pas mes efforts pour en faire une ville – métropole rayonnante où il fait bon vivre.

C'est pourquoi la ligne de conduite à laquelle je m'attache avec les élus de mon équipe est de permettre le développement que commande le dynamisme remarquable de Toulouse et des Toulousains, tout en exigeant des conditions pour que la qualité de la vie fasse l'objet d'une attention très volontariste dans le cadre des projets d'urbanisme proposés.

Pour que chacun de mes concitoyens comprennent où l'on va, je viens de présenter avec ma collègue Annette LAIGNEAU, Adjointe au Maire en charge de la coordination des politiques d'urbanisme et d'aménagement, le manifeste pour un projet urbain au service des Toulousains.

Chacun voit bien combien Toulouse se développe, combien nous sommes la ville de France qui accueille le plus de nouveaux habitants. De fait, de nombreuses questions émergent. Où va-t-on ? Que sera le Toulouse de demain ?

Avec ce manifeste, j'ai souhaité que l'on affirme nos objectifs et les valeurs qui doivent nous inspirer. Nous avons fait appel à des équipes d'urbanistes pour chacun des secteurs, de manière à ne pas avoir de vision unique, centralisée, mais une vision qui prenne en compte les spécificités de chaque quartier. Nous avons là aussi consulté les associations de quartier car il est important de trouver un équilibre entre ces spécificités et une certaine unité.

Articulé autour de huit grandes résolutions (valoriser le patrimoine, permettre le développement, favoriser la nature en ville, s'inscrire dans l'histoire de la ville, rapprocher les habitants, faciliter les déplacements, promouvoir la concertation, voir loin), ce manifeste tente de bâtir un projet tel que Toulouse n'en a jamais eu. Ce sera notre feuille de route pour plusieurs décennies et je souhaite que les habitants de la ville ne ignorent plus les diverses opérations urbanistiques conduites ou à venir.

Quant au développement de la diversité commerciale et la sauvegarde du commerce de proximité, ce sont des objectifs forts de la Mairie de Toulouse.

Nous menons des actions en faveur du commerce pour une offre diversifiée : inauguré en 2013, le dispositif « Commerce Avenir » vise à diversifier l'offre commerciale des quartiers et accroître leur attractivité par l'acquisition de locaux commerciaux.

Dans ce cadre, le service Centralités-Commerce de la Mairie de Toulouse accompagne dans leur recherche les porteurs de projet en mesure de développer une activité pérenne et qualitative dans le centre de la ville, et ainsi contribuer à l'animation du quartier pour répondre aux besoins des usagers du centre-ville. Bien entendu, une vigilance est opérée pour l'installation d'activités de qualité, en cohérence avec une offre commerciale de proximité.

Ainsi, un travail actif est réalisé pour revaloriser les locaux vacants et s'attache à favoriser l'équilibre commercial dans le choix des repreneurs.

S'agissant enfin de la remarque concernant la présence de personnes sans résidence stable, au comportement violent et menaçant, squattant les aires de jeux de la Daurade et de la Prairie des Filtres, soyez assuré que cette problématique a été particulièrement étudiée.

Deux caméras équipées d'un haut-parleur, ont été mises en service au sein de la place de la Daurade pour pouvoir rappeler à l'ordre ceux qui commettent des incivilités et assurer en permanence une surveillance du site depuis le PC Vidéo de la Police Municipale. Ces initiatives fonctionnent plutôt bien et font la preuve de leur efficacité.

Le phénomène de la marginalité m'est bien connu, car des Toulousains m'alertent régulièrement sur ce sujet et je constate moi-même la situation. Je vis et habite à Toulouse et suis bien loin d'agir en oubliant « qu'il y a le quotidien des Toulousains à gérer ».

Même si je suis également Président de Toulouse Métropole, ce que parfois on me reproche, je suis au contact permanent de mes concitoyens et je m'efforce d'être à leur écoute pour adapter l'action municipale à leur environnement quotidien.

C'est pourquoi j'ai repris, dès mon arrivée au Capitole, les visites dans les quartiers toulousains.

A ce jour, j'ai déjà effectué quarante et une visites, soit une à deux par mois, hors vacances scolaires, et je suis le premier Maire à le faire.

Cependant, mon rôle de Maire n'est pas de me substituer à mes collègues, à qui j'ai attribué des délégations. A l'échelle d'une si grande ville et métropole, nous ne pouvons travailler efficacement qu'en équipe, ainsi que vous avez pu aisément le constater sur le terrain à nos côtés.

Pour revenir à la présence des personnes sans résidence stable (SRS) dans notre cité, hélas, nous sommes en présence d'une question très complexe, qui dépasse la seule volonté de la Mairie et interroge en premier lieu les services de l'Etat. J'espère que le renforcement de la coopération entre nos deux forces de police, Police Nationale et Police Municipale, permettra d'agir de façon plus efficace à ce sujet, car je partage très largement votre sentiment.

C'est mon collègue Olivier ARSAC, Adjoint au Maire en charge de la coordination des politiques de prévention et de sécurité, que j'ai chargé d'évoquer la situation avec le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, qui a autorité sur la Police Nationale dans notre département, pour améliorer les moyens à mettre en œuvre pour faire reculer de tels agissements, qui sont loin de relever de la seule dimension municipale.

Il est vrai que la problématique des personnes SRS est particulièrement prégnante au centre-ville.

De plus, certains d'entre eux, de par leur comportement, génèrent un sentiment d'insécurité pour les habitants de notre ville : présence de chiens parfois non tenus en laisse, consommation abusive d'alcool ou de produits stupéfiants, pratique de la mendicité agressive, etc.

J'ai donc choisi de doter la Mairie de Toulouse d'outils très complets pour lutter contre les incivilités liées à la présence de personnes SRS, en actionnant trois leviers avec l'intervention notamment de l'équipe Action Médiation Insertion (AMI), créée à mon initiative, et de la Police Municipale.

En effet, il n'est pas acceptable à mes yeux que nos concitoyens puissent être importunés par de tels comportements, nuisant à la qualité de vie et au climat de tout un quartier.

Des patrouilles quotidiennes leur sont donc dédiées. Certaines zones font d'ailleurs l'objet d'une vigilance accrue de la part des services de la Police Municipale : la place du Capitole, la rue d'Alsace Lorraine, la place Wilson, les rues des Lois, Pargaminières, de Bayard, le port de la Daurade, la Prairie des Filtres, la place Saint-Aubin, etc.

Cette situation bénéficie également, comme je vous le précisais, d'un traitement spécifique par l'équipe AMI.

Composée de médiateurs, elle assure plus de sécurité et de tranquillité en mettant en place un dispositif transversal pour aborder les personnes concernées et traiter avec volontarisme ce sujet dans une triple approche : sociale, médico-psychologique et, le cas échéant, répressive.

Cette démarche innovante permet de venir en aide à ce public difficile, tout en l'empêchant, chaque fois que possible, d'importuner les Toulousains, et ce afin de promouvoir la tranquillité publique.

D'autre part, je donne régulièrement des consignes à nos agents, qui effectuent des passages fréquents en centre-ville dans le cadre de missions spécifiques. Ces actions de médiation sociale, destinées à corriger les comportements inadaptés sur l'espace public, peuvent également constituer des mesures préventives pour faciliter une communication ou prévenir un conflit. Des projets d'insertion sont notamment proposés en direction des plus jeunes et des femmes isolées, ainsi qu'une prise en charge pour les personnes SRS souffrant de troubles somatiques ou psychologiques.

Nous avons pour objectif d'accentuer cette pression et d'augmenter le nombre de nos interventions. Un important travail de recensement des points d'ancrage sur le centre-ville a d'ailleurs été réalisé au printemps 2017 et a ainsi permis d'établir une cartographie afin d'optimiser les surveillances et la méthodologie d'intervention.

A titre d'exemple, en 2017, 7 449 interventions de la Police Municipale, relatives à la marginalité, ont été recensées, soit environ 20 interventions par jour. Le nombre de ces interventions a plus que doublé par rapport à 2016.

Par ailleurs, les policiers municipaux ont la possibilité, conformément aux articles L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et L511-1 du Code de la Sécurité Intérieure, de demander expressément à une personne de bien vouloir se déplacer, de manière préventive et sans infraction constatée, dès lors qu'elle mendie de manière trop pressante, systématique ou agressive, que son installation peut provoquer la chute d'un passant ou encore que l'espace autour d'elle est souillé de telle façon qu'elle ne peut en être que la seule responsable.

En outre, nos agents de police verbalisent à présent systématiquement la consommation d'alcool sur la voie publique, dans le respect des arrêtés applicables en la matière tant en termes d'horaires que de lieux, ainsi que les propriétaires de chiens non tenus en laisse en état de divagation, et appellent, le cas échéant, la fourrière animale.

Toutefois, il est à noter que nos agents ne peuvent sanctionner les personnes dont le chien n'est pas tenu en laisse quand celui-ci ne « divague » pas, c'est-à-dire qu'il ne se trouve pas hors de portée de son maître (environ 100 mètres).

Ils peuvent néanmoins intervenir en cas de tapage injurieux ou nocturne troublant la tranquillité du voisinage, de mictions sur la voie publique, de dépôt, abandon, jet de matériaux ou déchets hors des emplacements autorisés.

En 2017, 68 captures d'animaux en divagation ont été recensées et 501 infractions pour chiens non tenus en laisse ont été relevées, 1 053 consommations d'alcool sur la voie publique et 253 occupations abusives du domaine public.

N'importe quelle infraction relevée implique, bien évidemment, l'éviction du contrevenant des lieux, suivie du nettoyage des lieux par les services municipaux et métropolitains, s'ils sont souillés : nous y veillons attentivement.

Hors de ces cas, vous devez le savoir, nos agents n'ont pas le droit d'intervenir de façon autoritaire contre la volonté des personnes SRS concernées.

Vous vous en doutez, la tâche n'est pas aisée. Malgré les textes réglementaires et législatifs ainsi que les outils d'action dont nous disposons, plusieurs difficultés viennent atténuer très fortement l'efficacité de ces procédures : l'absence de domicile fixe du contrevenant, sa solvabilité, l'impossibilité de joindre un Officier de Police Judiciaire pour retenir l'auteur de l'infraction afin de vérifier son identité, etc.

Dès lors, les verbalisations, même répétées, produisent souvent un effet très limité. Les contraventions sont établies avec des identités non confirmées ou des adresses fantômes, et sont systématiquement classées sans suite par l'Officier du Ministère Public, ce dernier ne disposant pas des moyens nécessaires pour faire procéder à des enquêtes judiciaires afin de confirmer une identité.

Des pistes de réflexion sont aujourd'hui dégagées afin de mettre un terme à ces situations, qui sont insupportables pour les riverains : nettoyage répété des lieux pour justifier l'invitation à se déplacer, forfaitisation des infractions aux arrêtés municipaux, vérification d'identité effectuée par la Police Municipale et non plus par un Officier de Police Judiciaire, etc.

Ces pistes, techniques et juridiques, permettraient d'améliorer l'efficacité de l'action des policiers municipaux. Toutefois, certaines d'entre elles doivent au préalable faire l'objet d'évolutions législatives ou réglementaires.

Je puis toutefois vous assurer que nous ne ménagerons pas nos efforts pour trouver des solutions adéquates et ainsi rendre aux Toulousains la tranquillité et le cadre de vie apaisé auxquels ils aspirent légitimement.

Nos choix montent progressivement en puissance au fur et à mesure des moyens nouveaux que nous déployons, malgré le contexte financier très difficile auquel nous sommes contraints par l'Etat. La « pression » que nous nous attachons à maintenir sur le terrain, auprès des groupes concernés, commence à porter ses fruits.

Sachez que je mets tout en œuvre pour que la Municipalité toulousaine concoure le plus efficacement possible, aux côtés de l'Etat, au rétablissement du Droit et de la sécurité publique, dans la limite, bien sûr, des attributions restreintes que prévoit la loi pour toute Police Municipale.

Effectivement, la Police Municipale assure un rôle de proximité. Les agents ont pour mission de rassurer les Toulousains. Ils font appliquer les arrêtés, luttent contre les incivilités et, par leur présence sur le terrain, font reculer ce sentiment d'insécurité. Si la Police Nationale se concentre sur la délinquance dure, les patrouilles de Police Municipale interviennent, quant à elles, quotidiennement pour lutter contre les incivilités, participant ainsi au mieux vivre des habitants de notre ville.

Les services de la Mairie et ceux de l'Etat travaillent néanmoins en étroite collaboration au service de l'ordre public, pour améliorer la sécurité des citoyens et favoriser la tranquillité. Pour renforcer leur complémentarité, nous avons signé une convention Etat-Mairie en décembre 2014, qui définit les missions et le périmètre d'action des différents services de police. Elle appuie la coopération entre nos deux forces de police, nationale et municipale, et nous permet d'agir plus efficacement.

Pour ma part, vous le savez, j'ai renforcé, au niveau municipal, les moyens humains et techniques, et conduit la réorganisation des services existants pour une plus grande efficacité.

C'est ainsi que nous avons mis en place les dispositions nouvelles suivantes :

- doublement des effectifs de la Police Municipale,
- développement des systèmes de vidéoprotection, 354 caméras désormais en fonction,
- création de brigades d'intervention rapide à moto, maillant le territoire communal pour garantir une action ciblée,
- rétablissement des brigades de nuit et présence de la Police Municipale 24h/24, service inédit dans notre ville jusqu'ici,
- armement des policiers municipaux de jour et de nuit,
- transformation de l'Office de la Tranquillité, devenu « Allô Toulouse », joignable dorénavant 24h/24 et 7j/7 en téléphonant au 05.61.222.222, pour lui donner une réelle dimension opérationnelle sur le terrain.

J'ai voulu une Police Municipale au contact des Toulousains. C'est désormais l'une des plus importantes et des mieux dotées de France.

Je ne regrette pas le choix que nous avons fait de notre armement jour et nuit, car oui, Toulouse était à l'avant-garde en la matière en 2014, alors que les débats à ce sujet étaient vifs.

Depuis, le contexte national et la menace terroriste nous ont donné raison et, aujourd'hui, Toulouse est devenue une référence en la matière. Notre Police Municipale est l'une des plus efficaces de France et les chiffres en témoignent.

En 2017, ce sont 33 900 réponses avec contact de la Police Municipale via « Allô Toulouse », soit cinq fois plus qu'avant 2014. Ce sont aussi 1 316 interpellations de délinquants déferés à la Police Nationale et 800 réquisitions judiciaires (transmission de documents ou d'informations spécifiques aux officiers de police judiciaire, procureurs et juges d'instruction) pour résoudre des affaires grâce aux images de nos caméras, soit dix fois plus qu'en 2014.

Le nombre des interventions sur le terrain de la Police Municipale, à la suite de signalements par les citoyens alertant « Allô Toulouse », a été multiplié par 5 en 3 ans et demi ; on est passé de 7 000 interventions à 30 000, entre 2014 et 2017.

Je veux ici rassurer par ces chiffres ceux qui pensent que « les élus laissent l'ambiance se dégrader », provoquant ainsi « un sentiment d'insécurité croissant pour des habitants du centre-ville ».

J'ai tenu à prendre des mesures tangibles, en les réalisant plus rapidement que prévu, en moins de 4 ans de mandat, alors que leur mise en œuvre était prévue sur 6 ans.

Vous le voyez, la Municipalité est d'ores et déjà très volontariste et active en la matière tandis que nous avons accru les contrôles depuis que notre équipe municipale a été élue, même si je suis conscient que beaucoup reste à faire.

Par ailleurs, j'ai noté que, selon les éléments que vous reprenez, il est indiqué par un de vos adhérents que je cite : « les élus font très peu pour les petits enfants ».

Pourtant, la Municipalité est extrêmement soucieuse du bien-être des petits Toulousains et de leurs parents.

Je l'ai dit, le dynamisme démographique de Toulouse est exceptionnel, tant du fait de notre attractivité qu'en raison de notre propre natalité. A cette situation d'exception, la Collectivité répond par un investissement majeur à destination des enfants Toulousains et de leurs familles.

Ils sont loin d'être oubliés, notamment dans la réalisation des grands chantiers du centre-ville.

Au Port de la Daurade, une aire de jeux sur le thème de la navigation (bateau-gabarre, poissons...) a été livrée en 2016 et connaît un grand succès auprès des enfants. En 2017, c'est une aire de jeux contemporains qui a été installée au Port Viguerie. Enfin, nous inaugurerons, le 7 juillet prochain, la nouvelle aire de jeux sur le thème des moulins de Garonne qui est en cours de réalisation sur le site de l'ancienne discothèque à la pointe Nord de l'île du Ramier.

D'autre part, en termes de capacité d'accueil, sur le secteur centre, 1 320 enfants de moins de 3 ans ont été accueillis en crèche pour l'année 2017.

Le secteur centre (quartiers Capitole-Arnaud Bernard, Carmes, Amidonniers, Compans Caffarelli, Les Chalets, Bayard, Belfort, Saint-Aubin, Dupuy) compte plusieurs structures d'accueil collectives, et environ 60 assistantes maternelles employées par des particuliers, qui travaillent très régulièrement.

Ainsi, il est un constat selon lequel les familles résidant sur le centre-ville y travaillent le plus souvent et n'ont pas nécessairement de moyen de locomotion individuel.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, l'équipe municipale que je conduis a décidé de prioriser les attributions de places en crèches pour les familles résidant sur ce secteur sur les disponibilités des crèches. En effet, ce secteur est très dense en termes de logements et laisse peu de possibilités supplémentaires pour envisager de nouvelles constructions pouvant héberger des structures d'accueil Petite Enfance.

A ce jour, la seule opportunité pour proposer des places d'accueil supplémentaires aux familles du centre-ville est l'extension de la halte garderie Arnaud Bernard, avec une transformation en multi accueil d'une capacité d'accueil à 35 places, soit plus 15 places.

S'agissant du budget consacré à la petite enfance, le secteur centre représente environ 13,5 % du budget de fonctionnement de la direction Petite Enfance qui représente 75 millions d'euros par an.

Il compte onze écoles maternelles et dix écoles élémentaires dans lesquelles sont scolarisés 3 258 enfants (1 214 en maternelle et 2 044 en élémentaire). Nous dotons les écoles de moyens exceptionnels, tout en maintenant un traitement égalitaire sur l'ensemble des structures.

En matière d'éducation, j'ai décidé de consacrer des moyens importants allant bien au-delà des préconisations légales en la matière. L'Éducation est le premier poste budgétaire de la Collectivité et c'est la première des trois grandes priorités de l'action municipale, avec 200 millions d'euros d'investissement entre 2015 et 2020 consacrés à la construction de dix écoles, ainsi qu'à la rénovation et l'extension des écoles existantes.

En outre, je vous précise que je ne considère pas, ni aucun membre de mon équipe municipale, que la **congestion des transports est « une fatalité »**, mais au contraire, nous nous donnons les moyens de répondre aux multiples défis des nouvelles mobilités.

Concernant la problématique de circulation à Toulouse, sachez que je suis tout à fait conscient des difficultés auxquelles les Toulousains peuvent être confrontés chaque jour ; je comprends leur légitime attente d'amélioration et nous y travaillons.

La Métropole devra être en mesure de répondre efficacement et durablement à la demande croissante de mobilité, soit près de 500 000 déplacements supplémentaires par jour d'ici 10 ans !

C'est la raison pour laquelle, le 19 octobre 2016, Tisséo-Collectivités a approuvé à l'unanimité des votes exprimés le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU), qui indique les investissements qui pourront être réalisés d'ici à 2030.

Comme vous le savez, nous prévoyons notamment une troisième ligne de métro entre Airbus et Astrium, en passant par la gare ferroviaire du centre-ville. Cette nouvelle ligne correspond à une vision stratégique de l'organisation des transports toulousains.

La troisième ligne de métro reliera directement Labège et le territoire du SICOVAL, qui connaît aujourd'hui une très forte concentration d'emplois sans desserte suffisante, à la gare TGV Matabiau et à la zone aéroportuaire à l'horizon 2024.

Nous sommes en présence d'un grand projet pour toute l'agglomération, car cette ligne desservira 48 % des emplois du territoire, reliant d'Est en Ouest les principaux pôles économiques.

Je tiens par ailleurs à évoquer ici les investissements prévus en matière de transports en commun d'ici 2020 avec, par exemple, le téléphérique urbain reliant l'Oncopole à Ranguel (avec deux extensions possibles à terme vers Basso Cambo et Montaudran) ou encore le doublement de la capacité de la ligne A de métro.

En effet, cette ligne, qui a déjà 24 ans, est souvent saturée aux heures de pointe. De nombreux usagers doivent donc rester à quai pour attendre les rames suivantes.

C'est pour pallier cette problématique que nous avons décidé de transformer les rames de métro, qui aujourd'hui mesurent 26 mètres pour une capacité de 160 passagers, en rames de 52 mètres, offrant ainsi deux fois plus d'espace, plus de confort, plus de fluidité, et plus d'attractivité.

D'autre part, la multiplication de lignes de bus articulées Linéo d'ici 2020 va participer activement à améliorer la situation que nous connaissons actuellement. Les dix lignes Linéo sont la traduction de cette double ambition. Elles sont mises en place progressivement et constitueront un véritable réseau de transports qui innovera l'agglomération, au-delà de la seule métropole toulousaine.

Elles formeront un ensemble cohérent et de haute performance avec les projets innovants à venir, comme la troisième ligne de métro et le téléphérique urbain Sud.

De plus, depuis mon élection en 2014, je me suis battu pour que le projet de deuxième rocade soit pris en compte dans le Contrat de Plan Etat-Région, à travers l'inscription de 3 millions d'euros de crédits d'études pour un diagnostic fonctionnel et multimodal du réseau des voies structurantes d'agglomération.

Il s'agit avant tout de décongestionner le périphérique et de diminuer les « bouchons » polluant gravement l'air tout en rétablissant de la fluidité dans le trafic.

A cet égard, la proposition de créer une deuxième rocade, prioritairement à l'Est de Toulouse, constitue un élément structurant du système de mobilité.

Celle-ci ne coûterait pas un centime d'argent public, car elle serait payée par son constructeur qui se rembourserait sur plusieurs années grâce au péage payé par les véhicules qui l'emprunteraient (pour l'essentiel, des véhicules de transit sur l'axe Méditerranée - Bordeaux/Paris et qui ne s'arrêtent pas à Toulouse).

Elle opérerait, à l'Est, la jonction des deux autoroutes (Paris et Tarbes) et, à l'Ouest, se traduirait par une prolongation de la rocade Arc-en-Ciel, visant à aménager l'axe Eisenhower en Voie Rapide Urbaine.

Ces actions sont nécessaires pour répondre à la demande croissante des déplacements sur l'agglomération, liée à la croissance démographique. Cette deuxième rocade, située à l'écart du périphérique actuel, permettrait de diffuser le trafic sur le réseau de voirie.

D'autre part, afin de prendre en compte les retards en matière d'infrastructures routières, j'ai initié la démarche d'élaboration d'un Plan d'Aménagement des Routes Métropolitaines (PARM). Il s'agit d'un document planificateur qui pose les perspectives d'aménagement des voiries métropolitaines structurantes pour l'avenir. Ce document prospectif nous permettra notamment de définir les besoins et les priorités sur les 37 communes de la métropole de Toulouse.

L'ensemble des 36 communes (autres que Toulouse), ainsi que les maires de quartier de Toulouse, participent donc à ce travail co-construit.

Toulouse est asphyxiée par les « bouchons », et je suis tout à fait conscient que les images du périphérique complètement saturé font partie de notre paysage quotidien. Or, j'ai décidé d'en finir avec cette situation insupportable pour les automobilistes toulousains.

L'extension de la Route Départementale 902 au-delà du Parc des Expositions, un barreau de liaison entre la Route Départementale 1 et la Route Nationale 224, un nouveau franchissement de la Garonne... sont autant de solutions qui pourront être étudiées et, à ce titre, intégrées au PARM.

Quant à l'opération de la « jonction Est », il s'agit là d'un projet de voirie nouvelle avec la création d'un échangeur complet sur la rocade Est. Elle permettrait une liaison routière, piétonne et cycle entre la rocade Est et la Route Départementale 16 (vers Saint-Orens et Quint-Fonsegrives), ainsi qu'un maillage avec la Zone d'Activités de la Grande Plaine.

Les études techniques montrent l'effet de rééquilibrage qu'apporterait cette nouvelle infrastructure sur le Sud-Est de Toulouse, en redistribuant les flux automobiles entre les échangeurs Lasbordes, Montaudran, Palays et Lespinet.

Grâce à ce rééquilibrage, la Collectivité pourrait dégager des marges de manœuvre plus importantes pour réaliser un aménagement de la Route Départementale 2 en faveur des transports en commun et des modes actifs.

Je puis vous assurer que nous prenons en considération les difficultés de circulation des habitants de notre grande métropole, et que nous étudions attentivement les possibilités que nous avons pour résorber ces problématiques.

Tous ces projets participent à une vision pour l'ensemble de la métropole à l'horizon 2020-2030, afin de concilier transports en commun, déplacements en voiture, au bénéfice de nos concitoyens.

Soyez assuré que j'attache également une importance toute particulière aux moyens de déplacements dits « actifs ». Cela se concrétise par des investissements structurants en matière de pistes cyclables ou de passerelles cyclables, comme celle de l'Union sur la Sausse prochainement, mais aussi par un entretien régulier du réseau cyclable existant.

Le Conseil Syndical de Tisséo-Collectivités du 7 février 2018 a approuvé l'augmentation annuelle du budget consacré au développement du vélo en portant son montant de 16 à 25 millions d'euros.

En quinze ans, le paysage urbain a évolué, notamment en faveur des cyclistes et Toulouse Métropole poursuit chaque année une politique volontariste de développement de la part modale du vélo, par l'aménagement d'infrastructures cyclables, le déploiement de services, tels que VélÔToulouse ou l'aide à la Maison du Vélo, et la mise à disposition de documents de communication et de sites web aidant les cyclistes au quotidien, par exemple le calculateur d'itinéraires cyclables Géovélo.

Nous avons également autorisé la mise en place d'une nouvelle offre sur Toulouse : les vélos en libre-service sans station d'Indigo Weel. Depuis le 23 avril 2018, des vélos sont ainsi mis à la disposition des Toulousains et des touristes dans les rues de la cité. Ce dispositif, en complément de l'offre déjà existante, vient élargir l'usage du vélo en ville et ne coûte rien à la Collectivité.

Chaque année, 10 millions d'euros sont également consacrés au développement de nouvelles infrastructures cyclables et de réseaux verts, ainsi qu'à la mise aux normes des aménagements anciens.

D'ici 2020, de nouvelles voies cyclables vont être réalisées :

- une voie verte entre la Prairie des Filtres et l'Oncopole, le long de la Garonne ;
- l'aménagement progressif des berges de l'Hers, depuis Labège vers le Nord toulousain ;
- un plan « passerelles » sur l'Hers, la Marcaissonne, la Saune ou la Sausse, permettant aux cyclistes de s'affranchir des obstacles naturels ;
- des liaisons entre les zones d'activité de Basso-Cambo et la gare de Portet-sur-Garonne, via la RD15 ou le boulevard des Courties ;
- la poursuite de la « circulaire aéronautique » couvrant tous les sites d'Airbus ;
- la poursuite de la coulée verte des berges du Touch ;
- l'accompagnement cyclable des projets Lineo, permettant notamment d'améliorer les franchissements des échangeurs du périphérique.

A ces opérations s'ajoute la poursuite du maillage du schéma directeur cyclable des 37 communes de la Métropole.

Aux 584 km d'itinéraires cyclables déjà aménagés dans la Métropole, s'ajoutent les 757 km de voies à vitesse modérée (zones 30, zones de rencontre et aires piétonnes), favorables aux déplacements des cyclistes, ainsi que les 310 km de réseaux verts pour les balades à pied ou à VTT.

Année après année, ce réseau est donc amélioré, complété et conforté, afin de poursuivre la dynamique en cours, se traduisant par une pratique du vélo plus fréquente.

Chaque usager est d'ailleurs amené à participer à l'amélioration globale du réseau cyclable existant en signalant ces dysfonctionnements sur la plateforme de partage : <https://velobs.2p2r.org/>.

S'agissant de l'espace Croix Baragnon, la Mairie de Toulouse est propriétaire, d'un ensemble immobilier situé dans le cœur historique de Toulouse, à proximité immédiate de la Cathédrale Saint-Etienne et de la Préfecture, au 24 rue Croix-Baragnon.

Cet ensemble immobilier ne répond plus aux normes actuelles de sécurité et d'accessibilité. Compte tenu de la complexité des travaux et du coût élevé de réhabilitation du site, la Collectivité a décidé de vendre ce bien, par décision du Conseil Municipal en date du 10 mars 2017.

Un appel à projet a donc été lancé le 3 janvier 2018. Il n'est pas soumis aux règles de la commande publique ; son objet principal et unique étant la cession d'un immeuble appartenant à la Mairie, la loi nous interdit d'imposer aux candidats une quelconque charge ou orientation.

Au terme de cette consultation, un projet a été retenu, porté par le groupe Carle, en partenariat avec de nombreux acteurs impliqués dans le domaine de l'urbanisme, consistant en la création d'une « Maison de l'Architecture – Toulouse Ville de Patrimoine ».

Le 24 rue Croix Baragnon deviendra ainsi un lieu de médiation, de sensibilisation et de diffusion de la culture urbanistique et architecturale. Ouvert 7 jours sur 7, il proposera une exposition permanente de projets urbains et disposera de salles d'expositions et de programmations culturelles à destination des publics amateurs et professionnels.

Il est à noter que la concrétisation de ce projet soutiendra l'activité de cette rue tout en évitant les nuisances urbaines (bruits, problèmes de stationnement...) auxquelles vous êtes attentifs.

En choisissant ce beau projet de la Maison d'architecture pour cet immeuble, nous préservons tout à la fois la qualité patrimoniale de ce lieu qui me tient à cœur – au moins autant qu'au cœur de tous les Toulousains – et sa vocation culturelle.

Il manquait en effet à Toulouse un lieu dédié à l'urbanisme et à l'architecture, accessible au plus grand nombre ; un écrin qui fasse le lien entre l'architecture, l'urbanisme et la transformation de Toulouse.

Celui-ci restera un lieu de vie et de médiation culturelle et deviendra une nouvelle vitrine de l'innovation, ADN toulousain par excellence ! En définitive, en retenant ce projet et en ayant maintenu les activités autrefois situées rue Croix Baragnon, c'est bien l'offre culturelle toulousaine qui va être renforcée.

C'est ce choix qui sera soumis au vote du Conseil Municipal du 15 juin prochain.

Par ailleurs, à moyen terme, il est prévu d'installer les ateliers terre et moulage sculpture dans la prestigieuse Maison « Giscard » qui est une ancienne fabrique de terre cuite décorative, située dans le quartier de la Colonne, acquise par la Mairie par donation après mon entrevue avec Monsieur GISCARD à l'époque de mon premier mandat de Maire.

Avec cette décision, nous allons contribuer à maintenir la tradition incarnée par les noms Virebent et Giscard et à faire revivre un lieu emblématique de la ville.

L'esprit Croix-Baragnon est ainsi bien vivace et vivant, et ne disparaîtra pas avec le bâtiment. Nous allons poursuivre ailleurs nos projets avec d'autres lieux et partenaires, sans nullement porter atteinte, je le redis, à l'activité culturelle qui existe aujourd'hui au sein de notre ville.

Une vingtaine de centres culturels existent au sein de notre Mairie, dont certains sont de grande audience et sont très bien équipés. Quasiment tous organisent des ateliers de pratiques amateurs, associés à des résidences d'artistes, des expositions, des spectacles, etc. La répartition de ces structures par quartier permet une très grande proximité avec les habitants et je souhaite encore plus ouvrir ces centres aux artistes.

De plus, je sais combien chaque quartier de notre cité est unique par ses particularités et ses préoccupations.

Aussi, je souhaite maintenir avec votre association un dialogue constructif et apaisé pour continuer à travailler ensemble.

Je vous propose donc, dans cet esprit qui m'anime, de participer à une réunion de travail, que je présiderai personnellement, en présence de l'ensemble de mes collègues municipaux élus impliqués dans les domaines qui intéressent votre association.

J'espère que vous répondrez favorablement à ma proposition.

Vous pourrez ainsi discuter directement avec les Maires de quartier et les élus de la Municipalité, dont certains sont bien malmenés par votre sondage.

Je n'ai voulu éluder aucune des questions soulevées par votre courrier car les problèmes sont plus complexes qu'on le croit généralement et c'est pourquoi cette correspondance est particulièrement détaillée.

Beaucoup de Français déplorent que les élus ne soient pas assez attentifs à leurs préoccupations et leur reprochent de ne pas leur répondre, surtout en dehors des périodes électorales.

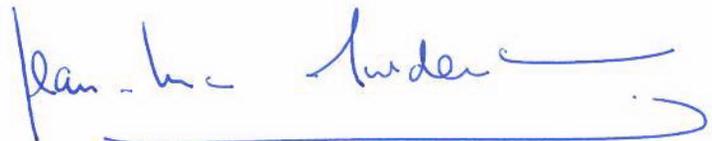
.../...

Or, justement, ma conception de mon rôle est celle d'un élu à l'écoute en permanence, totalement engagé pour la cité, et qui prend le temps pour ses concitoyens.

C'est pourquoi je vous remercie de bien vouloir diffuser ma réponse à tous ceux qui ont participé à votre enquête.

Dans cette attente,

je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous,


Jean-Luc MOUDENC